



## Conseil communautaire du 17 juillet 2014

### Compte-rendu de séance

Sous la Présidence de Denis GUILLERMARD,

Présents : MMES MRS ANGELINO. BELLEMIN. BEZAT. BOIS. CHEVALIER. COURTOIS. COUTAZ. DURET. FAVREAU. GIRARD. GRIMONET. GROS. GUICHERD. GUILLERMARD. LEFRANCO. MARTIN. PERMEZEL. PERRIER. RUBOD. SCHWARTZ. TOUIHRAT VEUILLET. ZUCCHERO.

Absentes excusées : TAVEL (pouvoir GROS). WEIBEL (pouvoir GUILLERMARD).

Secrétaire de séance : Ludovic AYOT, Directeur CCLA

Le Président ouvre la séance à 18h30 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette

En introduction de séance, il sollicite l'approbation du compte rendu de la réunion du conseil communautaire en date du 19 juin 2014.

Aucune observation n'étant émise, **le compte rendu est approuvé.**

#### **1. SMAPS – Désignation élus CCLA / COFIL OPAH, COFIL SCOT, COFIL LEADER ECO, COFIL PSADER, Conseil Culturel de Territoire.**

Par courrier en date du 19 juin, le SMAPS a fait valoir auprès des collectivités adhérentes, la nécessité de désigner de nouveaux représentants au sein des structures suivantes :

- COFIL SCOT: 1 délégué CCLA à désigner
- COFIL LEADER ECO: 2 membres de la commission Economie de la CCLA à désigner
- COFIL PSADER (Programme de Soutien à l'Agriculture et au Développement Durable): 2 représentants CCLA, 1 titulaire et 1 suppléant
- Conseil Culturel de Territoire: 1 représentant CCLA

Le Président propose de procéder à la désignation de chacun des représentants. Il demande aux conseillers souhaitant intégrer ces comités de pilotage de se porter candidat :

<b>COFIL</b>	<b>Candidat (Titulaire)</b>	<b>Candidat (Suppléant)</b>	<b>Résultat vote</b>
SCOT	Gilbert COURTOIS		Nombre votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 <b>Approbation</b>
LEADER ECO	René BELLEMIN Michel ANGELINO		Nombre votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 <b>Approbation</b>
PSADER	André BOIS	François FAVREAU	Nombre votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 <b>Approbation</b>
Conseil culturel de territoire	Denis GUILLERMARD		Nombre votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 <b>Approbation</b>

## **2. Déchets / Marché / Recyclage des gravats**

Dans le cadre de l'appel d'offres pour l'exploitation de la déchetterie, le traitement des gravats a fait l'objet d'une tranche conditionnelle. Ce principe permettait à la CCLA de choisir de travailler, soit avec le prestataire retenu lors de cet appel d'offres, soit plus localement et directement (hors marché déchetterie) avec la société Gavend (Carrière de Marcieux).

Tableau comparatif des tarifs:

Site de traitement	Lieu de traitement (valorisation des gravats)	Prix de collecte (en € HT la tonne) prix marché d'exploitation de la déchetterie dans les deux cas	Prix de traitement (en € HT la tonne)	Total	Total annuel pour 329 tonnes
Proposition Gavend	Carrière de Marcieux	4,09	De 3 à 4,20	<b>7,09 à 8,29</b>	2 332 € à 2 727 €
Proposition Sita Centre Est (Prestataire marché déchetterie)	Coreval La Motte Servolex	10,40	10,00	<b>20,40</b>	6 711 €
<b>Différence</b>					3 984 €

Lors du conseil du 19 décembre 2013, la CCLA avait fait le choix de ne pas affermir la tranche conditionnelle et dans l'instant, de travailler directement avec l'entreprise Gavend.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2014, malgré le soin apporté au tri des gravats par Sita, les exigences de l'entreprise Gavend pour le recyclage se sont avérées non adaptées avec la collecte des gravats en déchetterie.

Conséquence : une partie des gravats apportée en déchetterie se retrouve dans les encombrants divers facturés à 126,03 € la tonne (Collecte + traitement).

En conséquence, le Président propose au conseil communautaire d'affermir la tranche conditionnelle du marché d'exploitation de la déchetterie de l'entreprise SITA portant sur le traitement des gravats.

Objet de la délibération du conseil : Affermissement de la tranche conditionnelle du marché d'exploitation de la déchetterie attribué à l'entreprise SITA, relative au traitement des gravats.

**Vote :**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**Approbation du conseil.**

### **3. Programme Leader / Aides directes aux investissements des entreprises / Dossiers territoire CCLA – Information du bureau**

Suite à l'arrêt du dispositif FISAC, le SMAPS en lien avec les communautés de communes adhérentes, a mis en place un dispositif relais d'aide aux investissements des entreprises financé dans le cadre du programme Leader.

Principe de financement :

Taux = 20% du montant HT de l'investissement compris dans la limite d'un plancher de 10K€ et d'un plafond de 50k€ ; soit une subvention comprise entre 2 000€ et 10 000€, décomposée comme suit, par exemple pour une subvention de 10 000

€ : 5 500 € de LEADER et 4 500 € de subvention intercommunale.

Une pré-sélection des dossiers est réalisée par les services du SMAPS avant réunion d'une commission d'instruction des demandes associant des représentants de chaque Communautés de Communes.

Denis GUILLERMARD, Gilbert COURTOIS et Marine SCHWARTZ ont été désignés représentants de la CCLA.

Cette commission s'est réunie le jeudi 3 juillet dernier. Parmi les dossiers présentés, 2 d'entre eux concernent le territoire de la CCLA :

- Société Vertes Sensations : Acquisition de vélos, VTT et bateaux à motorisation électrique, refonte des outils de communication, pour un montant de 75 580 €.

- M. Emmanuel Ferraud : Modernisation de son établissement (Crèmerie des Champs), pour un montant de 50 000 €.

Pour chacun des deux dossiers, le montant total de l'aide attribuée s'établirait à 10 000 € intégrant un financement de la CCLA de 4 500 €.

La commission a émis un avis favorable sur ces deux dossiers qui ont par ailleurs été exposés en commission « Economie / Aménagement / Urbanisme » et Bureau de la CCLA.

Le Président propose au conseil communautaire de valider l'attribution d'une aide CCLA de 4 500 € pour chacun de ces deux dossiers qui pourront ainsi bénéficier d'une aide complémentaire de 5 500 € (Programme Leader).

Objet de la délibération du conseil : Attribution d'une aide de 4 500 € à l'entreprise Vertes Sensations dans le cadre du dispositif de soutien aux investissements des entreprises (Programme Leader).

**Vote :**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**Approbation du conseil.**

Objet de la délibération du conseil : Attribution d'une aide de 4 500 € à M. Emmanuel FERRAUD dans le cadre du dispositif de soutien aux investissements des entreprises (Programme Leader).

**Vote :**

Pour : 25

Contre : 0  
Abstention : 0

**Approbation du conseil.**

#### **4. Transports scolaires – Tarifs 2014**

La CCLA a instauré pour l'année scolaire 2013 / 2014 une tarification spécifique pour les cas suivants :

**Participation des familles pour les élèves situés à moins de 3 km de leur établissement scolaire**

**Entre 0,5 km et 1 km : 50,00 €** par mois et par élève des écoles primaires et maternelles,  
**Entre 1 km et 3 km : 25,00 €** par mois et par élève des écoles primaires et maternelles,  
**50,00 €** par mois et par élève du collège de l'épine,

Ces participations sont à régler dès réception de la facture établie mensuellement par la Communauté de Communes

**Duplicata de carte (perte) : 10,00 €**

Il convient que le conseil communautaire se positionne sur cette tarification pour la rentrée scolaire 2014 / 2015.

Le Président propose au conseil communautaire de maintenir les mêmes tarifs.

Objet de la délibération du conseil : Approbation du montant des participation des familles pour l'utilisation des transports scolaires par les élèves situés à moins de 3 kilomètres de leur établissement (voir tarifs ci-dessus).

**Vote :**

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Approbation du conseil.**

#### **5. Décisions modificatives sur les budgets annexes du Sougey et de l'assainissement**

Les prévisions de remboursement du capital d'un emprunt réparti sur 2 budgets (Budgets Sougey et Assainissement) ont été sous-estimées (tableau d'amortissement erroné). Afin de pouvoir effectuer les remboursements liés à cet emprunt pour l'année 2014, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Budget Sougey :

Dépenses Investissement

- Chap 16/Compte 1641 + 4 500€
- cCap 20/Compte 2031 - 4 500€

Budget Assainissement :

Dépenses Investissement

- Chap 16/Compte 1641 + 4 700€
- Chap 23/Compte 2315 - 4 700€

Le Président propose au conseil communautaire de valider ces deux décisions modificatives.

Objet de la délibération du conseil : Approbation de la décision modificative sur le budget annexe du Sougey

**Vote :**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**Approbation du conseil.**

Objet de la délibération du conseil : Approbation de la décision modificative sur le budget annexe de l'assainissement

**Vote :**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**Approbation du conseil.**

## **6. Non valeurs / Budgets Assainissement et Déchets**

Suite à l'envoi par le trésorier d'un état des créances irrécouvrables pour les budgets général, assainissement et déchets, il est proposé d'admettre en non-valeur les montants suivants :

Budget général : 383€

Budget Déchets : 3 425.23€

Budget Assainissement : 7 493.89€

Objet de la délibération du conseil : Approbation des non valeurs

**Vote :**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**Approbation du conseil.**

## **7. Installation activité Tir à l'arc / Base de loisirs d'Aiguebelette**

M. Calderon, société « Les archers du lac », a rencontré les services de la CCLA pour solliciter la réinstallation de son activité à proximité des tennis de la base de loisirs d'Aiguebelette. Cette activité avait déjà été mise en place en 2013, dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse du terrain par la CCLA. Depuis M. Calderon a adhéré à l'office de tourisme.

Il a rencontré ce même jour Mme Annick Chevalier en tant que Vice-Présidente de la CCLA en charge du tourisme, pour l'informer de sa demande.

M. Calderon a souhaité démarrer son activité à compter du 5 juillet pour la terminer fin août.

Un projet de convention a été rédigé par les services de la CCLA pour encadrer les conditions techniques, administratives et financières de mise en place de l'activité.

Le montant de la participation est fixé à 100 € pour les 2 mois.

Le Président propose d'approuver le projet de convention.

Objet de la délibération du conseil : Autorisation de mise en place d'une activité de tir à l'arc sur la base de loisir d'Aiguebelette donnée à M. Calderon et signature de la convention.

**Vote :**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**Approbation du conseil.**

## **8. Questions diverses :**

- **Courrier du collectif SOS Lac d'Aiguebelette / Porté à connaissance du jugement du TA / Aménagements aviron 2015**

Le Président fait lecture au conseil communautaire du courrier transmis par le collectif SOS Lac d'Aiguebelette sollicitant que soit porté à connaissance des conseillers, le rendu du

tribunal administratif de Grenoble en date du 24 juin 2014 relatif à la création du nouveau bassin de compétition d'aviron.

Il précise que ce jugement a déjà fait l'objet d'une transmission par voie électronique à l'ensemble des conseillers.

#### - **Composition CA CIAS**

Afin de finaliser la mise en place du conseil d'administration du CIAS, le Président informe le conseil communautaire qu'il a désigné 7 personnes non élus de la CCLA, agissant dans le domaine de l'insertion, de l'aide aux personnes défavorisées, de l'aide aux familles... pour siéger au sein du conseil d'administration du CIAS.

La composition du CA du CIAS s'établit donc comme suit :

<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Commune</b>
Patrick JULIEN	Educateur spécialisé	Novalaise
Agnès BOËL MURE	Membre ADMR	St-Alban de Montbel
Simone DUFOUR	ADMR	Aiguebelete-le-Lac
Hélène MORIN	AEL	Novalaise
Marc GALOCHE	Fédération départementale des aînés ruraux	Chambéry
Gilles GROS	Elu CCLA	Novalaise
Claude COUTAZ	Elu CCLA	Aiguebelette-le-Lac
Jean-Pierre MARTIN	Elu CCLA	Attignat-Oncin
Pascal ZUCCHERO	Elu CCLA	Marcieux
François FAVREAU	Elu CCLA	Attignat-Oncin
Raymonde GIRARD	Elue CCLA	Lépin-le-Lac
Annick CHEVALIER	Elue CCLA	St-Alban de Montbel
Sylvie DENIMAL	Infirmière	Aiguebelette-le-Lac
Denis GUILLERMARD	Président	Novalaise
Elise EFFRANCEY	UDAF	St-Alban de Montbel

#### - **Désignation des référents sentiers / commune**

Il est rappelé en séance, la demande transmise par les services de la CCLA de désignation d'un référent sentier par chaque commune.

#### - **Plage d'Aiguebelette-le-Lac**

Martine SCHWARTZ s'interroge sur les dispositions prises vis-à-vis du tourniquet de sortie.



Réponse : Le tourniquet fait l'objet d'un blocage par chaîne avec cadenas hors période d'ouverture de la plage. Il est débloqué au moment de l'ouverture de la plage.

Il est rappelé que cet équipement a dû être mis en place lors des travaux de clôture de la plage afin d'offrir une sortie du public côté restaurants et qu'il a été dimensionné pour un passage PMR.

La commission « Tourisme » fera le point sur cette situation et de manière plus générale sur la valorisation de la base de loisirs et de la plage, lors d'une prochaine réunion.

#### - **Information des élus sur les travaux des commissions thématiques de la CCLA**

Martine SCHWARTZ propose qu'au cours de chaque conseil communautaire, un point d'information puisse être fait sur l'avancement des travaux des commissions thématiques.

En complément, Pascal ZUCCHERO propose qu'au-delà de l'examen des dossiers par le Bureau, les orientations de travail des commissions soient validées en conseil communautaire.

Ces propositions seront examinées en Bureau de la CCLA.

La séance est levée à 20h15

**Date prévisionnelle du prochain conseil communautaire, le jeudi 28 août, 20h00, Maison du lac  
(Date à confirmer)**

Le Président,  
Denis Guillermand

Secrétaire de séance,  
Ludovic Ayot, Directeur CCLA



A blue circular stamp from the Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette, Nances 73470, is overlaid with a blue ink signature.



A blue circular stamp from the Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette, Nances 73470, is overlaid with a blue ink signature.